

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

*Il y en a une : La chapelle du Erann*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

*Le vocable ordinaire est celui de chapelle du Erann : Elle est dédiée à la Vierge*

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

*0*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

*il y a une chapelle particulière incluse dans la propriété de l'Hôpital mûle ; mais elle est séparée de la voie publique par des clôtures fermées de barrières*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

*0*

6° Quelle est la date de l'Indult ?

*0*

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

*0*

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

*0*

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

*La pierre sacrée de la chapelle du Erann est celle de la chapelle de l'Hôpital mûle, dont toutes les*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.